

arnouville

magazine

MARS 2024 // n° 93 // arnouville95.fr



TRAVAUX

Découvrez les prochains chantiers !

page 11



PETITE ENFANCE

Assistantes maternelles : comment la Ville les accompagne ?

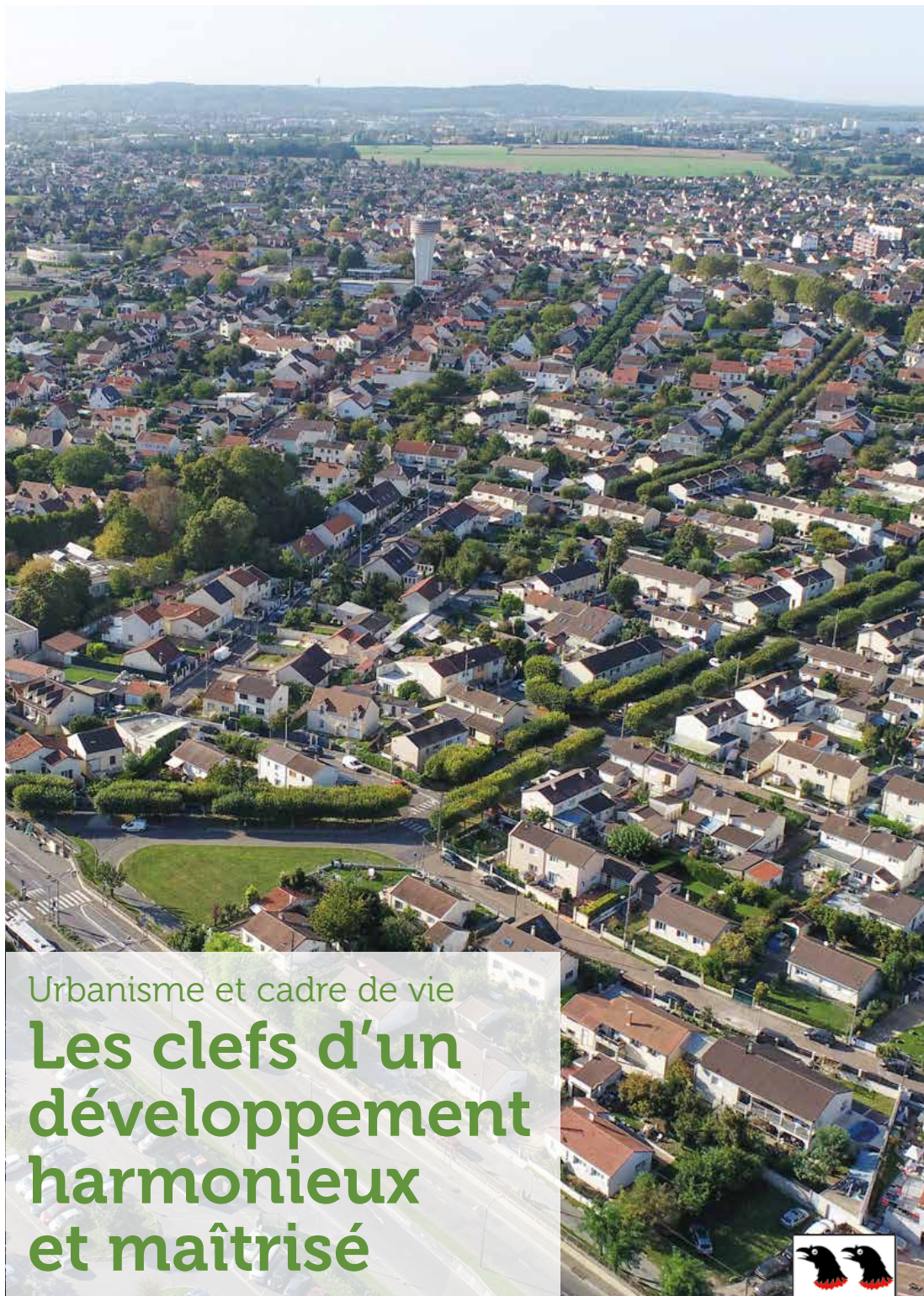
page 16



HOMMAGE

Missak Manouchian : une figure de la résistance panthéonisée

page 18



Urbanisme et cadre de vie
Les clefs d'un développement harmonieux et maîtrisé





sommaire



04

LES IMAGES DU MOIS



05

L'ESSENTIEL



06-09

TEMPS FORTS

L'actualité en images



10-11

ACTUALITÉS

- Trois écoles bénéficieront du fonds d'innovation pédagogique
- Découvrez les investissements prévus par la Ville en 2024



12-15

DOSSIER

Urbanisme et cadre de vie :
les clefs d'un développement
harmonieux et maîtrisé



16-19

VIE PUBLIQUE

- Petite enfance : l'accompagnement de la Ville auprès des assistantes maternelles
- Missak Manouchian : une figure de la résistance panthéonisée
- L'Athlétic karaté récompensé pour ses performances et son savoir-être



20

NE MANQUEZ PAS...

Laurent Baffie



21

TEMPS LIBRE

- Appel à candidature pour Arnouville en musique
- Vos prochains rendez-vous à la médiathèque
- Vos sorties du trimestre



22

PORTRAIT

Christine Schneberger,
présidente du Club Sourire



23

PRATIQUE

Tribunes d'expression



PASCAL DOLL
VOTRE MAIRE

Chères Arnouilloises, chers Arnouillois,

Ce début d'année 2024 a été marqué par la vive émotion qu'a suscité l'entrée au Panthéon du résistant et poète Missak Manouchian et de sa compagne Mélinée, le 21 février dernier, 80 ans après son exécution au Mont Valérien.

La ville d'Arnouville n'a jamais failli à son devoir de mémoire envers ce réfugié arménien, rescapé du génocide de 1915, qui avait pris le chemin de l'exil pour une unique destination rêvée : la France. Cette année, pour honorer sa mémoire et celle de ses camarades, la Ville a organisé divers temps forts, sur entrée libre : une exposition, la diffusion en direct de la Panthéonisation et du film « L'armée du crime », la commémoration à la stèle Manouchian et la représentation théâtrale dès 7 ans « Le petit résistant illustré ».

Les membres du Groupe Manouchian étaient des défenseurs des valeurs républicaines et des patriotes venus d'ailleurs. Si nous sommes aujourd'hui en paix, c'est parce qu'ils se sont sacrifiés pour un idéal de vie. Il est de notre devoir de ne pas les oublier.

La reconnaissance de la Nation toute entière envers Missak et Mélinée Manouchian, à l'égard aussi des 23 résistants du Groupe, met en lumière tout l'attachement que nous portons à nos compatriotes d'origine arménienne depuis plus d'un siècle. Nos aïeux leur ont tendu la main, au bout de leur exil, faisant d'Arnouville une terre d'accueil et d'intégration dont nous devons être fiers.

Dans un tout autre domaine, je vous invite à lire attentivement le dossier consacré, dans les pages de ce magazine, aux enjeux stratégiques relevant du secteur de l'urbanisme.

Le visage d'Arnouville à l'horizon 2030 se dessine, avec une vision plus nette du projet de transformation du quartier de la gare, qui changera en profondeur la physionomie de notre commune. Nous avons un bien commun à protéger et à valoriser : nos quartiers pavillonnaires, nos rues bordées d'arbres, le patrimoine historique de notre Vieux Pays, la qualité de nos espaces verts, la diversité de nos services, le dynamisme de nos

associations et la richesse de nos liens sociaux.

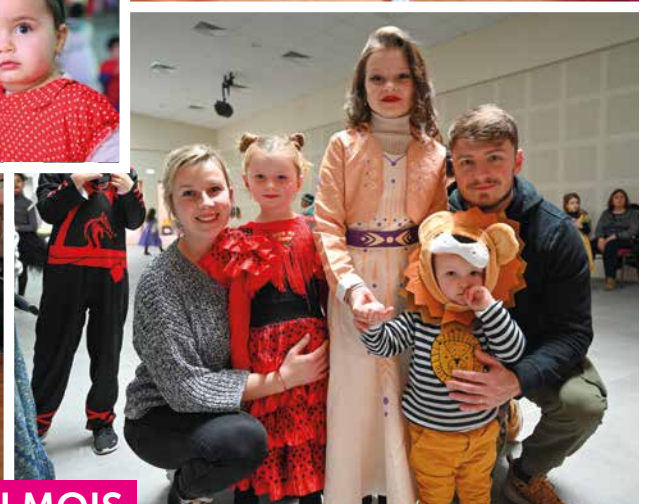
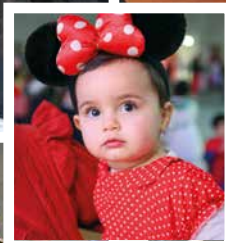
Chaque jour, les agents du service de l'urbanisme et du cadre de vie, assistés par nos policiers municipaux, font la chasse aux infractions tout en accompagnant efficacement les Arnouillois dans leurs démarches.

Un mot pour terminer sur les prochains rendez-vous qui nous permettront, je l'espère, de nous rencontrer et de partager d'agréables moments.

La saison culturelle se poursuit avec une énième tête d'affiche, l'humoriste Laurent Baffie que nous aurons le privilège d'applaudir à l'Espace Charles Aznavour. Retrouvez tous les spectacles à découvrir dans les prochaines semaines sur le nouveau site de la ville. Ne manquez pas également notre traditionnelle Chasse aux œufs, au Bois des Condos, le samedi 30 mars en matinée, qui fera la joie des enfants comme des parents. Avec l'équipe municipale et les animateurs du centre social Trait d'Union, nous vous y attendons nombreux.



La reconnaissance de la Nation toute entière envers Missak et Mélinée Manouchian, à l'égard aussi des 23 résistants de son groupe, met en lumière tout l'attachement que nous portons à nos compatriotes d'origine arménienne depuis plus d'un siècle.



LES IMAGES DU MOIS

Au bal, au bal masqué... ohé ohé !

Danse, sourires et déguisements. Les enfants âgés de 3 à 10 ans ont partagé un après-midi festif, mercredi 14 février, lors du carnaval de Mardi gras, organisé par le centre social Trait d'Union. Ouvert à tous les jeunes arnouillois ainsi qu'aux enfants des centres de loisirs, le carnaval a réuni des princesses, des Spiderman, des Batman, des policiers mais aussi des cow-boys, venus nombreux pour danser presque non-stop pendant trois heures ! Bravo à toutes les équipes qui ont encadré cet événement.

SÉCURITÉ : LES POLICES MUNICIPALES D'ARNOUVILLE ET DE VILLIERS-LE-BEL RENFORCENT LEUR COOPÉRATION

Fin d'année 2023, les deux polices ont acté cette coopération, par un avenant à la convention de coordination déjà existante, qui leur permet de coordonner leurs moyens, notamment lors des actions quasi-quotidiennes de lutte contre les vendeurs de cigarettes et les incivilités autour de la gare. Les polices des deux villes y mènent régulièrement des actions en partenariat avec la Police nationale. Concrètement, si un individu est pris en flagrant délit de vente illégale et s'enfuit sur le territoire voisin, les agents d'Arnouville ont désormais le droit d'intervenir à Villiers-le-Bel, aux alentours de la gare. Ce partenariat permet de renforcer également les missions de contrôle des voyageurs, menées conjointement avec la Police municipale de Villiers-le-Bel, la Police nationale et la SNCF. Cette convention a par ailleurs permis de sécuriser les trois opérations de « grande lessive », menées début mars ainsi qu'à l'automne dernier avenue Pierre Sénard, à cheval sur les deux communes, nécessitant la présence massive des policiers municipaux d'Arnouville et de Villiers-le-Bel. Ce lien entre les deux communes s'inscrit dans la continuité de la convention de coordination entre la Police municipale d'Arnouville et la Police nationale, qui définit avec clarté et précision les missions de chaque unité, leur permettant de travailler en étroite collaboration. Autrement dit, les agents municipaux et nationaux se sollicitent mutuellement et de manière réactive lors des patrouilles et enquêtes, pour un renfort d'effectifs et la transmission d'informations. ■



LE CHIFFRE

14 585

Il y a 14 585 habitants à Arnouville, selon le dernier rapport de recensement publié par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Ce chiffre a forcément déjà évolué, puisqu'il date en réalité de 2021 : l'INSEE dévoile toujours ses chiffres avec trois années de retard, le temps de les compiler et de les analyser, afin de fournir une photographie exacte de chaque ville de France. Un rapport plus complet, reprenant des données allant cette fois jusqu'à 2020, permet de tirer plusieurs enseignements, à commencer par l'évolution faible du nombre d'habitants par rapport au précédent recensement (14 178 habitants en 2015).

Les chiffres clés :

- > la commune revendique une population relativement jeune, puisque 41 % des Arnouillois ont moins de 29 ans,
- > 60,5 % des ménages vivent à Arnouville depuis au moins 10 ans,
- > les maisons individuelles représentent 69 % du parc total de logements. ■

DEUX NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Quelques changements dans la composition du Conseil municipal : l'année dernière, Khadija Blondel a succédé à Marie-Christine Even au sein du groupe majoritaire. Dans l'opposition, Marie-Christine Jallaud, suite à sa démission, a cédé son siège à Arnaud Bernière. Bienvenue à eux. ■



SENIORS : DU CHANGEMENT POUR LES COLIS DE NOËL

NOUVEAU !

La Ville change quelque peu ses codes pour les festivités de fin d'année à destination des seniors : en 2024, les habitants âgés de 63 ans et plus pourront soit prendre part au repas convivial, soit bénéficier du colis gourmand. Pour ce dernier, il est désormais obligatoire de procéder à une inscription sur l'une des dates suivantes : les mardis 4 et 11 juin ou les vendredis 7 et 14 juin, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, à l'hôtel de ville. Il faudra être muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent. Il est possible de se faire représenter par une tierce personne pour effectuer cette démarche.

Minibus disponible sur réservation. Contact CCAS : 01 34 45 97 03. ■



INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES : PRENEZ DATE

Les inscriptions périscolaires s'effectueront du 8 avril au 26 mai 2024, en priorité par voie dématérialisée, sur l'Espace citoyens accessible depuis notre site, où la liste des pièces à fournir est disponible. Tout dossier incomplet ou en retard ne sera pas accepté. Renseignements au 01 30 11 16 16. ■



INFOS DÉCHETS

- Une distribution gratuite de compost aura lieu le samedi 30 mars aux déchetteries de Gonesse, Mitry-Mory et Bouqueval. 20 kg de compost en sac seront offerts par foyer. Service réservé aux habitants munis d'un badge d'accès,
- La collecte des ordures sera assurée le lundi 1^{er} avril,
- La collecte hebdomadaire des déchets végétaux reprendra le mardi 2 avril.

Plus d'infos : sigidurs.fr ■

DONNEZ VOTRE SANG

La prochaine collecte, assurée par l'Établissement français du sang, aura lieu le vendredi 15 avril, à l'Espace Charles Aznavour, de 15h à 19h30. Il est préconisé de s'inscrire en amont sur : dondesang.efs.sante.fr Il faut avoir entre 18 et 70 ans, peser au moins 50 kg, ne pas être à jeun et être en bonne santé. Les donateurs doivent respecter un délai de 8 semaines d'intervalle entre chaque don. Les femmes ne peuvent pas effectuer plus de quatre dons par an. ■



Une fin d'année festive et chaleureuse

Nous vous proposons un retour sur les activités et événements qui ont rythmé la fin d'année et qui se sont déroulés après le bouclage du magazine de décembre.

12 DÉCEMBRE LES ASSOCIATIONS À L'HONNEUR

Les représentants de toutes les associations locales étaient conviés à l'Espace Charles Aznavour pour un moment de convivialité avec Monsieur le Maire et les élus du Conseil municipal.



19 DÉCEMBRE CONVIVIALITÉ AVEC LES SENIORS



Le traditionnel repas des seniors s'est déroulé dans la bonne humeur à l'Espace Charles Aznavour. Pas moins de 360 retraités arnouillois sont venus partager ce moment festif avec leurs amis et les élus du Conseil municipal.

19 DÉCEMBRE SPECTACLES ET CADEAUX À LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE



Quelques jours avant les vacances de Noël, les élus et le personnel de la Maison de la petite enfance se sont transformés en petits lutins pour proposer aux enfants, dans la matinée, un spectacle ludique et participatif. En fin de journée, les parents ont été conviés à partager un moment d'échange et de convivialité.

26 DÉCEMBRE DES GUIRLANDES PERSONNALISÉES

Le centre social Trait d'Union a organisé de nombreux ateliers ludiques et manuels pendant les vacances de fin d'année. Le 26 décembre, pour débiter cette série de rendez-vous, enfants et parents ont créé leurs propres motifs, à accrocher à une guirlande lumineuse.



21 DÉCEMBRE LES ÉCOLIERS SUR LEUR 31



Les 1 100 écoliers arnouillois qui déjeunent dans les cantines scolaires de la commune se sont parés de leurs plus belles tenues de fête pour terminer l'année en beauté... et déguster le traditionnel repas de Noël.

11 JANVIER CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE

Monsieur le Maire Pascal Doll, accompagné des élus du Conseil municipal, a présenté ses vœux aux acteurs de la vie locale devant une salle Aznavour comble. Il a ainsi retracé l'année 2023, riche en événements, en renouvelant son ambition et sa détermination à faire d'Arnouville une ville exemplaire et dynamique.





24 JANVIER

VOYAGE AU CŒUR DES CONTES

Le public a embarqué aux côtés du géant Bembelé avec un conte musical porté par la voix puissante d'Ernest Afriyé et les accompagnements oniriques du guitariste Sadoo. Un moment poétique et une belle histoire d'amitié très appréciée par les spectateurs.

2 FÉVRIER ARNOUVILLE, CAPITALE DU RIRE

Le public était au rendez-vous à l'occasion de la seconde soirée stand-up organisée par la commune. Cette année Malika Sadykova, Marine Ella, John Sulo et Donel Jack'sman, humoriste originaire de Villiers-le-Bel, ont assuré le spectacle sur scène mais aussi en salle. Un plateau relevé avec des artistes passés par les scènes du Marrakech du rire ou du Jamel comedy club.



3 FÉVRIER SOIRÉE CABARET

Bonne humeur et convivialité ont rythmé la soirée Cabaret proposé par le Conservatoire de musique et de danse. Les convives ont découvert tout le talent des musiciens, chanteurs et danseurs formés par les professeurs d'Arnouville.

3 FÉVRIER - 3 MARS UNE PALETTE D'ARTISTES INSPIRANTE

Cette année encore, les rues de la commune se sont transformées en lieu d'exposition à ciel ouvert, du 3 février au 3 mars. De nombreux artistes locaux, amateurs ou confirmés, ont exposé leurs œuvres sur les grilles du complexe sportif Léo Lagrange, de l'Espace Fontaine et de l'école Jean Jaurès. Cette année, le thème « Couleurs dans les mains des artistes » a donné lieu à des réalisations riches et représentatives d'un art multiple. Une belle occasion pour les participants de partager leur passion et leur univers avec les Arnouvillois d'une façon inédite. Les élèves des écoles Danielle Casanova et Victor Hugo ont laissé libre cours à leur imagination lors d'ateliers animés par l'artiste Franck Clavaud dit Pitou, autour des arts plastiques.





8 FÉVRIER LA VOIE PROFESSIONNELLE POUR LES COLLÉGIENS

Les élèves de 4^e et de 3^e ont affiné leur orientation grâce à la 9^e édition du Forum des métiers et de l'orientation, organisée par les médiateurs de la Ville, à l'Espace Charles Aznavour. De nombreux corps de métier et établissements étaient présents afin de renseigner les collégiens, qui devront dans quelques semaines réfléchir à un choix pour le lycée et ainsi définir la suite de leur parcours scolaire.

9 FÉVRIER AMBIANCE ANNÉES 80

Salle comble pour le concert « Fréquences 80 » ! L'Espace Aznavour s'est transformée en piste de danse : dès les premières mélodies, les 600 spectateurs ont donné de la voix et se sont déhanchés sur les tubes des années 80 qui séduisent toutes les générations. Sur scène : Lio, Sloane, Sabine Paturel, Jean-Pierre Morgand, Thierry Pastor et Philippe Cataldo ont livré un show inoubliable.



DU 12 AU 23 FÉVRIER

DES VACANCES ANIMÉES

Comme à chaque période de vacances scolaires, toutes les structures accueillant les familles et les jeunes arnouillois ont proposé un programme riche et varié, avec des sorties et des ateliers sportifs, culturels et pédagogiques. À l'Espace jeunesse, les adolescents ont par exemple aiguisé leurs compétences en ping-pong et partagé un moment convivial autour de la préparation d'une pâte à crêpes ; du côté du centre de loisirs des Barbouilles, il y a eu du sport et des activités manuelles ; enfin au centre social Trait d'Union, les adhérents ont bénéficié d'un riche programme, avec notamment une sortie à la patinoire.





27 FÉVRIER UN MOLIERE DES TEMPS MODERNES

Une pièce de théâtre inédite ! La célèbre comédie de Molière, *Les Fourberies de Scapin*, a été présentée en journée à des élèves et le soir au public, sur la scène de l'Espace Charles Aznavour. Les spectateurs ont ainsi découvert un Scapin virevoltant qui a dénoué avec brio et ingéniosité intrigues amoureuses et conflits avec les figures paternelles.



2 MARS RENCONTRE AVEC AGATHA CHRISTIE

Mais qui est donc Agatha Christie ? Grand nombre d'entre nous connaît la célèbre romancière à succès. Ses polars ont traversé les générations mais les lecteurs connaissent-ils bien la reine du crime ? C'était toute la question de la pièce de théâtre *Lady Agatha*, qui a fait voyager, sur deux siècles et autour du monde, les spectateurs.

7 MARS LECTURE ET MUSIQUE POUR LES TOUT-PETITS

Des couleurs, des mots et des sons. La compagnie « Le souffle des livres » a enchanté les bambins de moins de 3 ans, à la Maison de la petite enfance. Autour de plusieurs ouvrages, les enfants ont découvert de nouvelles histoires touchantes, drôles et émouvantes. Des albums qui ont pris vie grâce au timbre de voix de Marie et aux mélodies de Tommy.



8 MARS JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Comme chaque année à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le centre social Trait d'Union a tenu à marquer l'événement en organisant plusieurs animations à destination des participantes des ateliers socio-linguistiques. Leurs portraits, accompagnés des grandes dates des droits des femmes, ont été exposés sur la grille du bâtiment et dans l'une des salles. Un atelier bien-être leur a aussi permis de créer des masques naturels pour la peau, dans une ambiance détendue sur fond de musique relaxante.

Trois écoles bénéficieront du fonds d'innovation pédagogique

Les écoles Jean Jaurès, Danielle Casanova et Anna Fabre recevront des dotations financières dans le cadre du « fonds d'innovation pédagogique » mis en place par l'État, via l'Éducation nationale. Toutes mèneront des actions autour de la maîtrise de la langue française.

Permettre aux parents de participer activement à l'éducation des enfants, leur apporter leur savoir, tout en complétant l'apprentissage reçu à l'école : c'est le concept du « fonds d'innovation pédagogique ». Signée pour trois ans, la convention permet aux écoles sélectionnées de bénéficier d'une dotation financière afin de mener des actions pédagogiques et éducatives. À Arnouville, trois établissements ont été retenus après avoir déposé un dossier à la rentrée scolaire 2023 : l'école élémentaire Jean Jaurès ainsi que les écoles élémentaire Danielle Casanova et maternelle Anna Fabre, qui ont déposé une candidature commune. Tous ont décidé d'axer leur action autour de l'apprentissage du Français. Une thématique essentielle alors que notre commune compte différentes communautés sur son sol et que certains élèves/parents maîtrisent parfois peu la langue française.

UN SOUTIEN DE LA MAIRIE

Si les écoles devaient directement candidater auprès de l'Éducation nationale, elles peuvent désormais compter sur le soutien de la municipalité, avec qui elles ont signé plusieurs conventions fin 2023. Les équipes de la mairie accompagnent les établissements en reversant les crédits du « fonds d'innovation pédagogique » mais aussi



Parmi le matériel mis à disposition des écoles, les établissements recevront des ouvrages traduits dans différentes langues afin de favoriser un apprentissage ludique du français, à l'école comme à la maison.

EN CHIFFRES

- **27 000 €** : c'est le montant des dotations du « fonds d'innovation pédagogique » versé aux écoles Anna Fabre et Danielle Casanova, dont 22 000 € gérés par la Ville,
- **15 700 €** : c'est le montant des dotations du « fonds d'innovation pédagogique » versé à l'école Jean Jaurès, dont 10 000 € gérés par la Ville.

en assurant les différentes commandes de mobilier et de matériel nécessaires à la mise en place des actions. Autant d'outils qui resteront de manière pérenne dans les écoles, même à l'issue du dispositif !

Politique éducative : les collégiens exclus découvrent le monde du travail à la mairie

Depuis la rentrée 2023, la Ville et le collège Jean Moulin ont signé une convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation visant à accueillir, dans différents services municipaux, des collégiens sanctionnés d'une exclusion. Une mesure éducative, formatrice et intelligente. À l'initiative de Marjorie Mendes, Principale du collège Jean Moulin et avec l'approbation de la municipalité, l'ensemble des jeunes visés par une procédure d'exclusion temporaire de leur établissement voit sa sanction aménagée.

RÉFLÉCHIR SUR LA PORTÉE DE SON ACTE

Plutôt que d'éloigner l'adolescent des cours pendant une ou plusieurs journées, il est accueilli en dehors des temps d'enseignement, à raison de trois heures par jour, dans

l'un des services communaux : Police municipale, services des sports et espaces verts... Ainsi, le collégien peut suivre toutes les matières de son emploi du temps et s'acquitter de sa punition par une action de responsabilisation. Cette mesure s'inscrit dans la continuité de la politique éducative menée par la ville d'Arnouville, qui prône le respect.

Chaque cas est minutieusement étudié pour orienter au mieux l'élève dans le bon service afin qu'il puisse réfléchir à la portée de son acte à l'égard de la victime et de la communauté éducative. Un suivi est ensuite effectué par le collège pour éviter toute récidive. Depuis septembre, la Ville a déjà accueilli cinq collégiens. Signée pour une année, la convention est reconductible.

Fusion à venir pour les écoles maternelle et élémentaire Victor Hugo

À partir de la rentrée 2024-2025, les écoles maternelle et élémentaire Victor Hugo ne formeront plus qu'une seule entité. Plus exactement, elles disposeront d'une seule et même direction. Pas d'inquiétude, car dans les faits, rien ne changera. En effet, une seule directrice s'occupe déjà des deux établissements depuis la rentrée dans le cadre d'une organisation administrative adaptée. Cette évolution purement administrative a donc été proposée par l'Inspection académique, validée à l'unanimité par les 2 conseils d'école et le Conseil municipal du 18 décembre 2023.

Des cours d'écoles dynamisées

Pour promouvoir l'activité sportive dans les établissements scolaires du 1^{er} degré, la Ville a réalisé, dans les cours des écoles Jean Jaurès, Danielle Casanova ainsi que dans les maternelles Claude Demange, Charles Perrault et Victor Hugo de nouveaux traçages ludiques et sportifs (marelle, piste de course, fais comme moi...).

Le montant des travaux s'élève à 10 970 € HT avec la participation financière de l'Agence nationale du sport à hauteur de 5 000 € au titre de l'appel à projets des « Cours d'écoles actives et sportives 2023 ».



TRAVAUX

Découvrez les prochains chantiers !

Comme chaque année, la commune investit dans les structures municipales (écoles, complexes sportifs, bâtiments...), dans la voirie et les espaces verts, afin de proposer un cadre de vie toujours plus moderne et agréable. Tour d'horizon des premières réalisations de l'année.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

- **Réhabilitation du marché couvert :** reprise des peintures, nouveaux étals, changement des luminaires... La halle sera modernisée pour la fin 2024, grâce à des travaux qui débuteront en juin. Les marchés seront maintenus durant les travaux.
- **Réhabilitation de la salle des mariages :** (peinture et sol) à l'hôtel de ville, dans le courant de l'été.

Éclairage public : une maintenance plus réactive

Toutes les armoires de télésurveillance sont désormais équipées d'un système automatique d'alerte relié à l'entreprise de maintenance : cela permet d'informer en temps réel les équipes d'astreinte en cas de coupure de courant ou de panne sur un secteur. Ainsi, une intervention peut être engagée dans les meilleurs délais. Par ailleurs, l'installation de lanternes de dernière génération, assurant une meilleure diffusion de la lumière, est à l'étude. Objectifs : optimiser l'éclairage global de la Ville et celui des passages piétons les plus empruntés. Pour rappel, l'intégralité du réseau d'éclairage public utilise des sources Led.

LES CHIFFRES

- **8 :** C'EST LE NOMBRE DE NOUVELLES CAMÉRAS QUI SERONT INSTALLÉES EN 2024, PORTANT AINSI LE NOMBRE DE POINTS DE SURVEILLANCE À 52.
- **80 :** C'EST LE NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS OU REMPLACÉS SUR LA SAISON 2023-2024.

ENTRETIEN DES VOIRIES ET DES ESPACES PUBLICS

- **Rond-point de la Fontaine :** installation prochaine d'un éclairage.
- **Avenue Daumier :** les réseaux sont enfouis, la rénovation de la chaussée, en cours, sera achevée fin juin.
- **Rue Raymond Bergogne :** démarrage en septembre-octobre 2024 des travaux d'enfouissement, qui dureront jusqu'en 2025.


Avenue Daumier

BÂTIMENTS SCOLAIRES

- **Reconstruction et extension de l'école Jean Monnet :** le bâtiment est désormais clos et couvert ; l'intérieur est aménagé avec l'installation des cloisons, des fluides et des revêtements. La livraison de ce nouveau bâtiment est prévue pour cette fin d'année scolaire. Les locaux existants pourront ainsi être démolis, à l'exception de la salle de motricité. Les travaux entreront ainsi dans la phase 2 : rénovation et agrandissement du restaurant scolaire, construction du hall d'accueil de l'école, de la salle de motricité, de divers bureaux et de locaux de service. L'achèvement complet de cet ambitieux programme est prévu pour la fin d'année 2025.

École Jean Monnet


- **Maison de la petite enfance :** installation de visiophones et réhabilitation de la partie administrative ainsi que des vestiaires, dans le courant de l'été. L'accueil et la salle de réunion ont été rénovés en décembre 2023.
- **Extension et réhabilitation de l'école maternelle Anna Fabre :** après l'achèvement des fondations en janvier, la nouvelle structure, comprenant un accueil périscolaire et une salle de motricité, sort de terre. Le bâtiment sera livré au dernier trimestre 2024. La seconde phase des travaux pourra ainsi débuter avec l'agrandissement du restaurant scolaire et l'aménagement de deux classes supplémentaires en lieu et place de l'actuelle salle de motricité.


École Anna Fabre

- **École élémentaire Victor Hugo :** un système de climatisation sera installé dans le préau durant les vacances scolaires d'avril.
- **École élémentaire Jean Jaurès :** réfection de la cour des CE/CM dans le courant de l'été et plantation de nouveaux arbres en novembre et décembre.
- **École maternelle Charles Perrault :** aménagement de la cour, avec la plantation d'arbres en période hivernale.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- **Stade de la Vallée :** remplacement des filets de but existants et installation d'un nouveau portillon.
- **Complexe sportif Léo Lagrange :** études techniques de faisabilité en cours pour le devenir de la tribune du terrain d'honneur.


Complexe sportif Léo Lagrange

- **Complexe sportif de La Nef :** un marché public sera prochainement publié pour la reprise de la charpente en partie extérieure.

MISSIONS ET ACTIONS DE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU CADRE DE VIE

À DESTINATION DES PARTICULIERS

- Délivrance de certificats d'urbanisme en cas, par exemple, de vente d'un bien,
- Instruction des demandes de permis de construire, déclarations préalables (modification de façades, division de terrain, modification de clôture, extension, création d'un abri de jardin...), permis de louer...
- Instruction des déclarations d'intention d'aliéner, envoyées par les notaires en cas de cession d'un bien,
- Conseil lié à l'étude de la faisabilité des projets.



AU SERVICE DE LA VILLE

- Révisions, modifications du Plan local d'urbanisme (PLU),
- Pilotage des grands projets municipaux (renouvellement urbain du pôle gare, acquisitions foncières, construction ou rénovation d'équipements publics en lien avec les services techniques...),
- Suivi et participation aux projets structurants du territoire en lien avec les services de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France,
- Participation et suivi des commissions de sécurité dans les établissements recevant du public,
- Contrôle des infractions aux règles d'urbanisme et suivi des sanctions éventuelles,
- Visites liées au contrôle de la salubrité des logements en lien avec l'Agence régionale de santé et instruction des demandes de permis de louer.

JE CONTACTE LA DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DU CADRE DE VIE SI JE SOUHAITE...

- ➔ louer mon bien
- ➔ agrandir ma maison
- ➔ modifier ma clôture
- ➔ créer un abri de jardin
- ➔ me renseigner sur les travaux entrepris par mon voisin
- ➔ ouvrir un établissement recevant du public (commerce...)
- ➔ modifier l'enseigne de ma devanture

& aussi, si je vis
dans une location insalubre.



PRENEZ CONTACT

- Sur rendez-vous, en appelant le standard de la mairie au 01 30 11 16 16,
- Par courriel à urbanisme@ml.arnouville95.org

CONSEILS SUR LA RÉGLEMENTATION
POUR VOUS PERMETTRE DE RÉUSSIR
VOTRE PROJET EN TOUTE SÉCURITÉ



DOSSIER

URBANISME ET CADRE DE VIE LES CLEFS D'UN DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX ET MAÎTRISÉ

Assurer la cohérence de l'aménagement du territoire communal, veiller au strict respect des règles d'urbanisme, fixées par le Plan local d'urbanisme (PLU), qui s'appliquent à l'ensemble des propriétés de la ville, protéger l'identité résidentielle d'Arnouville et assurer la gestion technique des grands projets de rénovation urbaine à l'horizon 2030 : telles sont les principales missions de la direction de l'aménagement et du cadre de vie. Un service public stratégique qui joue un rôle de conseil et d'accompagnement auprès de tous les porteurs de projets, qu'il s'agisse de particuliers ou de professionnels.

Tout savoir pour réussir votre projet et vous informer sur l'avancement de la recomposition urbaine du pôle gare dans ce dossier.



ENTRETIEN AVEC CHRISTOPHE ALTOUNIAN

ADJOINT AU MAIRE DÉLÉGUÉ À L'AMÉNAGEMENT, À L'URBANISME ET AU CADRE DE VIE



Vous avez en charge la gestion des questions d'urbanisme qui est généralement une délégation particulièrement sensible. Vous le confirmez ?

C'est en effet une mission assez stratégique, que j'accomplis d'ailleurs en binôme avec mon collègue Adrien Da Costa, Conseiller municipal délégué à ce secteur. Nous ne sommes pas trop de deux pour gérer cet ensemble de responsabilités qui relève à la fois de la prospective, avec la mise au point des projets d'aménagement, et la gestion au quotidien de l'ensemble des actes d'urbanisme sollicités par les particuliers et les entreprises.

L'urbanisme définit les règles d'aménagement du territoire communal édictées notamment par le PLU. Quels sont les objectifs de la municipalité dans ce domaine ?

Depuis l'entrée en vigueur du PLU en mars 2016 et au fil des révisions/modifications successives, la ligne de conduite reste la même : préserver l'identité résidentielle de notre commune ainsi que le cadre de vie agréable et paisible dont chaque Arnouillois bénéficie depuis plusieurs décennies. Nous avons de la verdure dans nos rues et nos espaces publics. L'habitat

pavillonnaire prédomine toujours tout en se transformant. Nous disposons d'espaces naturels voire agricoles assez remarquables et d'un patrimoine historique préservé au sein du Vieux Pays. Arnouville demeure une commune harmonieuse à taille humaine ; cet équilibre assez atypique, dans ce secteur très urbanisé du Val d'Oise, doit être conforté et valorisé.

Les lois générales d'urbanisme semblent pourtant imposer une densification des villes et le développement de l'habitat collectif au détriment de l'habitat individuel. Cette tendance concerne-t-elle Arnouville ?

La situation particulière d'Arnouville est l'héritage de l'histoire. Le foncier disponible a, très tôt, permis l'émergence de nos quartiers pavillonnaires. Les documents d'urbanisme locaux qui se sont succédé ont tous limité la construction de logements collectifs, bien avant l'entrée en service de l'aéroport de Roissy, qui a ensuite figé la situation. En effet, le territoire communal est en totalité dans le périmètre de la zone de bruit C de l'aéroport de Paris Charles de Gaulle : la construction de plusieurs logements par unité foncière est impossible. La situation a très récemment évolué, avec un droit à construire 350 logements dans un périmètre bien défini au sein du quartier de la gare. Cependant, nous disposons de l'ensemble des outils juridiques et réglementaires nécessaires pour garder la maîtrise de notre développement, afin de ne pas subir la pression immobilière ni de développement anarchique, comme c'est le cas dans de nombreuses communes.

Les services urbanisme ont parfois la réputation d'entraver la réalisation de certains projets auprès des particuliers et des entreprises. Qu'en dites-vous ?

Cela s'appelle le respect des règles. Il ne

faut pas confondre la propriété privée et la liberté de tout faire en matière, notamment, de construction nouvelle, de rénovation, d'agrandissement, de mise en location ou même de création de clôtures ou d'enseignes commerciales. Contrôler, encadrer, ce n'est pas interdire et dire non à tout. Nous sommes très vigilants sur ce plan, grâce à notre service du contentieux de l'urbanisme, qui traite ces sujets de manière réactive et impartiale, en lien étroit avec la Police municipale. Quel que soit le projet concerné, il vaut toujours mieux prendre conseil et accomplir les bonnes démarches dans les règles. Notre mot d'ordre, c'est être à l'écoute et ouvert aux échanges.

CHIFFRES CLÉS

Activité annuelle moyenne pour 2023

8 procès-verbaux pour infraction au Code de l'urbanisme

18 demandes de pose d'enseignes commerciales ou de modification de devantures

54 permis de construire

200 déclarations préalables de travaux

200 certificats d'urbanisme

200 déclarations d'intention d'aliéner (document juridique obligatoire pour les propriétaires qui souhaitent vendre un bien immobilier situé dans une zone de préemption)

250 entretiens individuels (par téléphone ou sur rendez-vous)



PROJET DE RECOMPOSITION URBAINE DU PÔLE GARE, OÙ EN SOMMES-NOUS ?

La précédente opération de rénovation du quartier de la gare remonte au début des années 2000. Elle a notamment permis la construction du nouveau marché couvert et la rénovation du parvis de la gare. Un nouveau projet de recomposition urbaine se montre beaucoup plus ambitieux sur la prochaine décennie, intégrant la construction de 350 logements, la démolition de la galerie Miltenberg, l'implantation d'activités tertiaires et la restructuration des espaces publics avec la création de la passerelle ville/ville.

C'est l'un des dossiers majeurs actuellement porté par la Ville, avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France. La recomposition du quartier de la gare prendra du temps - environ dix ans - mais aboutira à une restructuration en profondeur de cette zone stratégique pour les habitants d'Arnoville, de Villiers-le-Bel et de Gonesse. Le travail, au travers de différentes études, a commencé il y a plusieurs années.

« Ce projet s'inscrit dans une logique intercommunale assez évidente », confirme le Maire Pascal Doll. « C'est à ce titre que la Communauté d'agglomération est fortement impliquée aux côtés de notre Ville, de même que l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) ou encore l'Établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF). Cette coopération permettra non seulement d'assurer une partie du financement des différentes composantes du projet, mais également d'apporter les moyens techniques et humains nécessaires à sa mise en œuvre ».

LES TROIS DIMENSIONS DU PROJET

Logements/services publics : que du neuf !

Au terme de plusieurs décennies d'interdiction totale de toute construction de logements collectifs, 350 logements neufs seront réalisés sur le périmètre du quartier de la gare. Une dérogation aux contraintes du Plan d'exposition au bruit de l'aéroport de Roissy, qui permettra de diversifier l'offre de logements sur la commune dans un cadre maîtrisé, grâce notamment aux dispositions du PLU, en valorisant certains espaces par le renouvellement urbain.

C'est notamment le cas des locaux d'activités dans des coques type entrepôt situés rue Jean Jaurès, entre la gare routière et la RD370,

dont l'assise foncière pourrait permettre la construction d'environ 140 logements ainsi que la création de surfaces commerciales et tertiaires dans une architecture qualitative.

Par ailleurs, le lancement du projet Altarea Cogedim, toujours rue Jean Jaurès, à côté de l'école maternelle Anna Fabre, préfigure dès maintenant la mise en œuvre du projet pôle gare. 90 logements neufs sont en cours de construction et un espace de 1 040 m² en rez-de-chaussée permettra le transfert de la médiathèque intercommunale.

La seconde partie de ce programme permettra la construction de 30 logements supplémentaires et la création d'une crèche municipale de 40 berceaux (dont une partie sera réservée aux Beauvillésois et Gonessiens) sur une surface d'environ 600 m² en rez-de-jardin des bâtiments.

Commerces et services : une nouvelle dynamique

La destruction de la galerie Miltenberg et la reconstruction d'un espace commercial et tertiaire de qualité font partie intégrante du programme. Ce volet est porté par la Communauté d'agglomération, en lien étroit avec la Ville, en coopération avec l'EPFIF qui se charge d'acquiescer les différentes cellules commerciales ; il bénéficiera d'un financement de l'ANRU. À cet effet, une enquête publique et une enquête

parcellaire ont eu lieu en avril 2023, par arrêté préfectoral du 31 janvier 2024 ; le projet a été déclaré d'utilité publique.

Pour compléter cette partie commerciale, le projet de rénovation urbaine prévoit l'implantation d'activités tertiaires sous la forme de bureaux, lesquels bénéficieront de la proximité immédiate de la gare RER.

Espaces publics/transports : rénover, améliorer

Le projet prévoit des interventions fortes sur les espaces publics, notamment sur les axes principaux du périmètre : l'avenue Pierre Sénard, une partie de l'avenue Denis Papin, la rue Jean Laugère et le parvis de la gare, qui feront l'objet d'un réaménagement complet. Il est également prévu, en lien avec la SNCF et la Communauté d'agglomération, la réalisation d'une passerelle ville/ville reliant la rue Jean Jaurès au parvis de la gare en passant au-dessus des voies ferrées ; mais aussi une restructuration de l'actuel parking silo afin d'apporter une solution efficace aux problèmes de stationnement récurrents dans l'ensemble du quartier.

Le pôle gare et son éco-station bus seront repensés. Un travail sur un périmètre large intègre le fonctionnement biface de la gare. Il est également prévu des aménagements cyclables.

À SAVOIR

La Communauté d'agglomération a la charge du pilotage du projet de renouvellement urbain du quartier d'intérêt régional dont fait partie le pôle gare, compte tenu de la dimension intercommunale du quartier et de sa fonction de pôle multimodal. Ce projet mobilise 7 millions d'euros de concours financiers de l'ANRU. En effet, le projet de rénovation urbaine du pôle gare s'inscrit dans le cadre du renouvellement urbain du quartier d'intérêt régional dénommé Carreaux (Villiers-le-Bel) – Fauconnière – Marronniers (Gonesse) – Pôle gare (Arnoville). À ce titre, le Conseil municipal, lors de la séance du 18 décembre dernier, a autorisé le Maire à signer la convention pluriannuelle du projet de renouvellement de ce quartier politique de la ville, avec notamment l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

5 QUESTIONS SUR LES RÈGLES D'URBANISME

#1 La commune est-elle prioritaire lorsqu'un bien immobilier est mis en vente ?

Oui. La Ville dispose d'une priorité d'acquisition dans le cas d'une vente d'habitation, de locaux d'activité ou encore de terrain, qui est systématiquement signalée à la mairie sous la forme d'une déclaration d'intention d'aliéner. Ce droit de préemption s'applique sur l'ensemble du territoire communal, y compris dans le cas de cessions de commerces (fonds et baux). Cet outil permet notamment de constituer des réserves foncières communales pour la mise en œuvre de projets d'intérêt public, de conserver la maîtrise des aménagements et de favoriser l'installation de commerces répondant aux besoins réels des habitants.

#2 Le permis de louer est-il efficace pour lutter contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil ?

De toute évidence, les résultats sont positifs, avec environ 100 dossiers instruits chaque année par les services de la Communauté d'agglomération, en coopération avec les agents du service du contentieux de la Ville. Le principe est simple : vérifier l'état des logements du parc privé avant toute mise en location et imposer aux propriétaires des travaux de remise en état/de mise aux normes. Sans permis de louer, la location d'une habitation constitue une infraction sanctionnée par de lourdes amendes. Plusieurs procédures sont d'ailleurs en cours et s'avèrent dissuasives à l'égard des marchands de sommeil et autres propriétaires peu scrupuleux.

Ce dispositif permet aussi aux propriétaires de justifier de la mise en location d'un logement conforme au moment de la remise des clefs aux locataires.

Rappelons qu'un logement doit être conforme, notamment aux règles de décence d'un logement, au Code de la santé publique et au Règlement sanitaire départemental nouvellement complété par un arrêté préfectoral.

#3 En cas d'infraction aux règles d'urbanisme, les sanctions sont-elles réellement appliquées ?

Mieux vaut ne pas tenter de le vérifier. Les travaux illicites sont généralement très vite repérés, notamment par la Police municipale, dont l'un des agents est spécifiquement formé au droit de l'urbanisme. Des techniciens de la direction de l'aménagement et du cadre de vie effectuent également des visites de terrain très régulièrement. Dans la majorité des cas, les échanges permettent une mise en conformité rapide. Mais les récalcitrants ou fraudeurs avérés doivent se méfier : les règles de sanction ont été durcies par la loi et la Ville. Après avoir dressé un procès-verbal transmis au Procureur de la République, la commune peut immédiatement infliger des astreintes administratives pouvant aller jusqu'à 25 000 € avec l'obligation de mise en conformité des travaux. En clair, la sanction financière est rapide et directement perçue par le Trésor public, sans attendre la décision d'un juge. À noter que ce dernier peut ensuite condamner le contrevenant à la remise en état et au paiement d'astreintes pénales.

#4 Quelles sont les infractions les plus souvent constatées sur Arnouville ?

Il s'agit des clôtures, des extensions ou encore de la création de logements sans autorisation. Concernant les clôtures, le PLU réglemente strictement leur aspect, interdisant par exemple l'occultation, depuis la rue, des propriétés et la vue sur les jardins privés qui contribuent à la qualité du cadre de vie. Les clôtures sur rue ne peuvent être doublées que par des haies vives. Si vous souhaitez mettre votre habitation à l'abri des regards, plantez des haies comme le permet et l'encourage, le règlement d'urbanisme d'Arnouville.

Les travaux non conformes (absence d'autorisation ou défaut dans la réalisation) sont également assez courants et sont généralement traités dans le cadre d'échanges amiables expliquant la réglementation en vigueur, évitant ainsi une procédure contentieuse.

La création de logements sans autorisation est aussi une infraction qui donne lieu à la rédaction de procès-verbaux. Rappelons que la commune est dans la zone de bruit C de l'aéroport de Paris Charles-de-Gaulle.

#5 Pour quelle raison une révision allégée du PLU est-elle en cours ?

Les modifications ou révisions allégées d'un PLU sont des procédures assez courantes, qui permettent notamment d'adapter le règlement d'urbanisme à des projets d'intérêt général ou de corriger certaines dispositions, sans avoir à engager une procédure beaucoup plus complexe de révision générale.

La révision allégée n°2 a pour objet de créer et supprimer certains Espaces paysagers protégés (EPP) à la suite d'une réévaluation de leur pertinence et cohérence, en lien avec la réalité du territoire, et la mise à jour des alignements d'arbres à protéger, sans aucune remise en cause du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU. Le projet de révision allégée n°2 du PLU a été arrêté par le Conseil municipal lors de la séance du 18 décembre dernier.

Le PLU fait l'objet d'une enquête publique jusqu'au 9 avril inclus. Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le service au 01 30 11 16 22 ou par courriel à urbanisme@ml.arnouville95.org. Vous pouvez également vous rendre sur le site de la ville. Pendant la durée de l'enquête, vous pouvez consulter le dossier en ligne mais aussi en mairie, où un registre est à votre disposition.

Une adresse mail a aussi été mise en place pour recueillir vos observations : enquetepubliqueplu2024@garnouville95.org. Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie :

- le mercredi 3 avril de 14h à 17h,
- le mardi 9 avril 2024 de 14h à 17h.



L'équipe de la direction de l'aménagement et du cadre de vie au grand complet, aux côtés des deux élus délégués, Christophe Altounian, adjoint et Adrien Da Costa, conseiller municipal délégué.

Ce service joue un rôle central dans l'élaboration des grands projets municipaux, notamment sur la base des orientations du PLU. Les agents renseignent par ailleurs les particuliers porteurs de projet pour les guider et sécuriser leurs démarches.

LE MOT D' Adrien DA COSTA

Conseiller municipal délégué à l'aménagement, à l'urbanisme et au cadre de vie



Le binôme que nous formons avec Christophe Altounian traduit le caractère stratégique que revêtent les problématiques d'urbanisme dans l'aménagement de la ville. Je suis plus particulièrement chargé du suivi du règlement local de publicité qui encadre l'installation d'enseignes commerciales et l'affichage publicitaire. Ces éléments visuels doivent s'intégrer dans le cadre urbain d'Arnouville et répondre à des exigences de qualité très précises, ce qui nécessite vigilance et dialogue avec les commerçants et les professionnels.





PETITE ENFANCE

Assistantes maternelles : découvrez comment la Ville les accompagne

La Ville, par le biais de la Maison de la petite enfance (MPE), est une force d'accompagnement des assistantes maternelles. Zoom sur les dispositifs et structures d'accueil existants et les différents statuts pour garder des enfants à son domicile ou en structure dédiée.

COMMENT DEVENIR ASSISTANTE MATERNELLE ?
Il faut constituer un dossier d'agrément auprès de la Protection maternelle et infantile (PMI). Une puéricultrice de la PMI effectue ensuite une visite au domicile afin de s'assurer de la sécurité du lieu et définir la capacité d'accueil. C'est aussi l'occasion pour l'assistante maternelle de présenter son projet. Si l'agrément (renouvelable tous les cinq ans) est délivré par le Conseil

départemental, il est ensuite nécessaire de suivre une formation de 120 heures. Des contrôles sont régulièrement menés par la PMI tout au long de la carrière de l'assistante maternelle.

LA VILLE RECRUTE DES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S
C'est un métier essentiel, riche en échanges avec les enfants dès leur plus jeune âge et qui assure à l'assistant(e) maternel(le) une stabilité professionnelle. Touchée par la crise sanitaire et des départs en retraite, la profession bénéficie, à Arnouville, d'un solide accompagnement municipal.

Des postes sont actuellement à pourvoir. Rendez-vous sur le site de la commune en page d'accueil, puce bleue « La Ville recrute ».



18

assistantes maternelles agréées sont employées par les particuliers à Arnouville en 2024.

UNE SESSION D'INFORMATIONS JURIDIQUES PROPOSÉE PAR LA CAF

Mardi 28 novembre, le Relais petite enfance (RPE) d'Arnouville, en partenariat avec la Caisse d'allocations familiales du Val d'Oise (CAF), a proposé aux assistantes maternelles et aux particuliers employeurs - les parents, qui sont les employeurs des assistantes maternelles - une réunion d'informations juridiques sur le statut d'assistante maternelle, à l'Espace Charles Aznavour. « Les référentes du RPE, en lien direct avec les assistantes maternelles, nous font remonter leurs interrogations, ce qui nous permet d'adapter notre aide en conséquence », développe l'instance sociale, qui a fait le constat « de difficultés relationnelles entre les assistantes maternelles et les parents sur des questions administratives. Nous tentons donc de maintenir et de valoriser ce métier essentiel et ainsi susciter des vocations ». Cette réunion s'inscrit dans la continuité des missions du RPE, qui par son soutien et son accompagnement des assistantes maternelles, leur donne la possibilité de se rencontrer et d'échanger régulièrement.

« Chaque parent est un cas particulier. Il faut pouvoir adapter nos services et nos contrats. Au cours de cette réunion, nous avons pu poser toutes nos questions. C'est une bonne initiative car notre profession est un peu livrée à elle-même. J'ai déjà fait des formations auprès du RPE pour m'aider ».

Valérie, assistante maternelle depuis 16 ans

Quels sont les différents modes d'accueil à Arnouville ?

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (CRÈCHE COLLECTIVE)

Il en existe deux sur la commune : à la Maison de la petite enfance (MPE), rue Robert Schuman et la crèche des Augustines, avenue de la République. Ces deux structures accueillent, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30, les enfants dès l'âge de deux mois et demi jusqu'à leur entrée à l'école maternelle. Les tout-petits sont encadrés par des professionnelles diplômées de la petite enfance, garantes de la santé et du bien-être des jeunes enfants. Selon l'âge, des activités d'éveil sont proposées afin de favoriser le développement global de l'enfant.

QUELQUES CHIFFRES

- **Maison de la petite enfance : 60 places et 19 professionnelles de la petite enfance,**
- **Crèche des Augustines : 20 places et 8 professionnelles de la petite enfance.**

LA CRÈCHE FAMILIALE

Elle est constituée des assistantes maternelles agréées employées par la Ville, qui sont accompagnées et formées par l'équipe pluridisciplinaire de la MPE à leur domicile. Les enfants ont accès à de multiples structures selon un planning d'activités défini par l'éducatrice de jeunes enfants de la MPE. Comme ces professionnelles sont employées par la commune, cette dernière propose aux parents - les particuliers employeurs - des modes de garde alternatifs lors des congés de leur assistante maternelle ou en cas d'arrêt maladie.

QUELQUES CHIFFRES

- **1 éducatrice de jeunes enfants et 6 assistantes maternelles agréées employées par la Ville,**
- **20 enfants accueillis.**



L'INFO EN +

La Maison de la petite enfance c'est aussi une directrice infirmière, un agent technique, un agent administratif, une lingère et deux cuisinières.



DES ACCUEILS POUR TOUTE PERSONNE EN LIEN AVEC L'ENFANCE

RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Toutes les assistantes maternelles agréées employées par les parents peuvent se retrouver au RPE, avec les enfants, le mardi et le vendredi, de 9h à 11h. Les animatrices de cette structure proposent aux enfants différentes activités d'éveil ; il s'agit aussi d'un lieu d'informations, de soutien à la professionnalisation et de rencontre pour les assistantes maternelles mais aussi pour les parents, sur leurs droits et devoirs.

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Tous les jeudis matin, de 9h à 11h (sauf pendant les vacances scolaires et les jours fériés), les familles, avec enfants âgés jusqu'à 6 ans, sont conviées à partager un moment convivial à la MPE. Deux accueillantes les reçoivent pour un temps d'échange et d'écoute. Objectifs : favoriser la rencontre, le partage et l'échange entre l'adulte et l'enfant, qui est toujours sous la responsabilité de son accompagnateur durant le temps d'accueil.

Gratuit - Sans inscription

Le mot de

ISABELLE GOURDON,

adjointe au maire déléguée à la petite enfance, à l'éveil éducatif et au lien scolaire.

« La Ville a fait de gros investissements en matière de petite enfance. Les assistantes maternelles sont vraiment bien accompagnées et écoutées. Pour accueillir des enfants, il faut obtenir un agrément et suivre une formation diplômante. C'est un métier à responsabilité où l'écoute des besoins des enfants est primordiale.

Les assistantes maternelles de la crèche familiale reçoivent très régulièrement la visite des éducatrices de jeunes enfants et de la directrice de la Maison de la petite enfance. C'est un gage de confiance et de sécurité que nous devons aux parents. En complément, nous proposons, souvent dans l'année, des formations aux assistantes maternelles agréées. Que ces dernières dépendent ou non de la Ville, nous sommes toujours là pour les écouter et les valoriser. »



HOMMAGE

Missak Manouchian : une figure de la résistance panthéonisée

Le 21 février dernier, Missak Manouchian et sa femme Mélinée ont rejoint le Panthéon, reposant ainsi aux côtés des grandes figures de la Nation. À cette occasion, la Ville a donné un éclat particulier à l'hommage rendu chaque année à ce héros de la résistance.

Depuis de nombreuses années, la Ville rend hommage aux combattants de l’Affiche Rouge. Parmi eux, une figure de la résistance, qui a marqué de son empreinte Arnouville : Missak Manouchian. C’est d’ailleurs à l’angle de la rue Jean Jaurès et de celle qui porte son nom que chaque année, la municipalité se recueille devant la stèle en hommage au groupe Manouchian.

UN HOMMAGE EN CINQ TEMPS

Pour appuyer l’entrée du résistant arménien au Panthéon, retransmise en direct à l’Espace Charles Aznavour, la Ville a proposé une exposition inédite sur Missak et Mélinée Manouchian. Conçue à la fois par le service culturel de la Ville et le Musée national de la résistance, cette exposition a permis de mieux connaître le couple de résistants et les membres du groupe Manouchian. Le Parti communiste a aussi transmis des affiches. Le film *L’armée du crime*, de Robert Guédiguian a également été projeté à l’Espace Charles Aznavour. Enfin, pour permettre à chacun, dès 7 ans, de mieux comprendre ce qu’est la Résistance en période de guerre, la pièce de théâtre *Le petit résistant illustré* est revenue sur ce thème. Un hommage important permettant de mieux connaître cet orphelin et rescapé du génocide Arménien, qui trouva refuge en France en 1924, auprès de son frère.



Commemoration



Retransmission de la panthéonisation



Inauguration de l'exposition



Pièce de théâtre Le petit résistant illustré

Le mot de

NEKTAR BALIAN, adjointe au maire déléguée à la culture, aux fêtes et au jumelage

JOËL DELCAMBRE, adjoint au maire en charge des affaires scolaires, périscolaires, de la jeunesse et des commémorations



« Missak Manouchian représente un symbole de la résistance face à l’envahisseur fasciste. Aujourd’hui, ce n’est pas seulement Missak Manouchian qui entre au Panthéon mais tout son groupe qui s’est battu sans relâche pour la France. Il faut aussi souligner la détermination des Manouchian à défendre leur pays d’adoption. Missak Manouchian a d’ailleurs émis plusieurs demandes de naturalisation, toutes refusées, preuves de son fort désir d’intégration. Il faut aussi souligner l’implication de Mélinée, qui a toujours été aux côtés de son mari. On néglige souvent le rôle des femmes pendant la Seconde guerre mondiale : création, distribution et affichage de tracts, transport d’armes et explosifs... La Ville a proposé une pièce de théâtre sur la résistance pour un public familial, 2024 étant également l’année du 80^e anniversaire de la Libération. Les deux comédiens ont exprimé avec brio, sur un ton à la fois humoristique et très émouvant, les contradictions et les excès de cette période. »

PATRIOTE JUSQU’À SON DERNIER SOUFFLE

Défenseur de la France, Missak Manouchian rejoint, en 1934, le mouvement antifasciste du Parti communiste français. L’année suivante, il devient un cadre de la section politique en prenant la direction du journal Zangou, publié par la section française du Comité de Secours pour l’Arménie, reprise par la suite par l’Organisation main-d’œuvre immigrée (MOI) dont il devient responsable de la région parisienne, en 1942 (FPT-MOI). Connus pour ses actes forts de résistance, Missak Manouchian fréquente les communautés arméniennes installées autour de Paris, notamment celle d’Arnouville. Il est très souvent au café faisant l’angle des rues Jean Jaurès et Manouchian, pour des réunions que nous supposons clandestines. Plusieurs fois emprisonné puis relâché, il est fusillé, avec 22 de ses camarades, au Mont-Valérien le 21 février 1944 par les Allemands. Missak et Mélinée Manouchian reposent désormais aux côtés des résistants Joséphine Baker et Jean Moulin mais aussi d’André Malraux, Pierre et Marie Curie, Jean Jaurès, Émile Zola, Voltaire ou encore Simone Veil, dont la loi est désormais inscrite dans la Constitution.



Jean-Philippe Maruani, qui a fondé le club en 2010, et son fils Jérémie, qui a repris la présidence du club.

SPORT

L'Athlétic karaté d'Arnouville récompensé pour ses performances et son savoir-être

Transmission, écoute et bienveillance sont les maîtres mots du club. Depuis 2010, l'Athlétic karaté d'Arnouville (AKA) forme toutes les générations à cet art martial. Un enseignement qui a valu au club de nombreuses distinctions, notamment le « Label club performance » décerné par le Département du Val d'Oise.

Ce prix récompense l'implication de toute l'équipe encadrante de l'AKA mais aussi de ses 195 licenciés. Le 6 décembre 2023, Marie-Christine Cavecchi, présidente du Département du Val d'Oise, a mis à l'honneur l'association sportive arnouilloise en lui remettant son « Label club performance » dans la catégorie formateur. « Ce prix souligne à la fois la qualité de la formation, de l'arbitrage et des résultats en compétition » développe Jérémie Maruani, président et entraîneur bénévole de l'AKA. Une fierté pour le club, qui accueille novices et amateurs de la discipline dès l'âge de trois ans en leur dispensant les gestes du Kata, enchaînement de techniques codifiées qui simule un combat imaginaire et du Kunité, combat de défense.

KATA ET KUNITÉ, LOISIR ET COMPÉTITION

Les apprentis karatékas ont la possibilité de concourir en compétition ou de pratiquer ce sport en loisir. « Cette distinction récompense à la fois la qualité de nos entraînements, notre capacité à faire évoluer nos licenciés de la ceinture blanche à la noire, notre accompagnement de tous les sportifs qui souhaitent passer le diplôme d'arbitre afin

d'exercer à l'échelle départementale ou régionale, sans oublier notre soixantaine de titres acquis en coupe et championnat de France, en 14 ans, qui nous permet d'être dans le top 3 des clubs les plus titrés du Val d'Oise » détaille Jérémie Maruani. « C'est une fierté, puisque toute l'équipe, soit six entraîneurs, a à cœur de transmettre sa passion pour le karaté. Au-delà de l'aspect sportif, nous sommes attentifs à ce que nos membres trouvent un épanouissement personnel dans la pratique de notre discipline » appuient Jérémie et son père.

« ICI, C'EST UNE FAMILLE »

Funda, 16 ans et Hugo, 15 ans, licenciés depuis respectivement l'âge de cinq et trois ans, sont aujourd'hui assistants des entraîneurs. Un diplôme obtenu grâce à « l'écoute et l'accompagnement de toute l'équipe. Ici, c'est une famille ». Les deux ceintures noires s'apprêtent d'ailleurs à passer leur diplôme d'arbitre et d'instructeur, afin de pouvoir dispenser des cours de karaté. « Aujourd'hui, nous avons l'envie de partager ce qui nous a été transmis. Ce sport nous a apporté réflexion, confiance et gestion de nos émotions ». Une approche pédagogique non négligeable pour la famille Maruani,

qui a la fibre du karaté en elle ! Tout d'abord avec le père, Jean-Philippe, qui a fondé le club en 2010, piloté actuellement par ses enfants, entraîneurs bénévoles. Tous ont rejoint les rangs de l'Équipe de France de karaté et Jonathan a même disputé les qualifications pour les Jeux Olympiques de Tokyo, en 2020. « Nous avons tous l'envie de partager ce qui nous apporte un épanouissement personnel et professionnel » souligne Jérémie, qui compte à son palmarès le titre de Champion de France seniors.

Le président ambitionne pour 2024 de développer le body-karaté, pratique alliant gestes techniques et musique.

**Renseignements : 06 62 48 31 67
aka95400@yahoo.fr**

**athletickaratearnouville.fr
Cours les lundis, mercredis, jeudis et samedis à La Nef.**



De gauche à droite : Jean-Philippe Maruani, Hugo, Funda et Jérémie sont fiers d'exposer le label remis par le Département du Val d'Oise

CE QU'EN DIT LA PRESSE

« UN SPECTACLE
QUI DÉNONCE LE SEXISME
TOUT EN FAISANT RIRE »

« LES CRITIQUES
SONT DITHYRAMBIQUES »

NE MANQUEZ PAS...

L'insolence du rire avec Laurent Baffie

C'est l'une des plus belles têtes d'affiche de cette saison culturelle 2023-2024. Autant dire qu'il est urgent de réserver vos places pour être certain, à 100 %, de profiter d'une soirée remplie de rire, en compagnie de cet artiste complet découvert à la télévision, mais à redécouvrir sur scène.

Car Laurent Baffie se pose des questions que personne ne se pose, en revisitant à sa sauce piquante les dérives du sexisme. Des interrogations parfois délirantes qu'il partage avec le public, en jouant d'une interactivité et d'une spontanéité légendaires, sa marque de fabrique ! Si vous voulez assister à un spectacle dépouillé... et dépouillant de rire, ou rien n'est vraiment écrit à l'avance, réservez cette date ! Et Baffie pour 15 € seulement, c'est seulement à Arnouville.

MARDI 30 AVRIL, À 20H45 - ESPACE CHARLES AZNAVOUR

TARIFS : 10/15 € - BILLETTERIE.ARNOUVILLE95.FR

01 34 45 97 19 - MINIBUS POSSIBLE

16

Déconseillé aux
moins de 16 ans

ARNOUVILLE EN MUSIQUE : PARTAGEZ VOS MÉLODIES !

Comme chaque année, la Ville lance un appel à candidatures afin que les artistes locaux prennent part à la Fête de la musique, organisée le samedi 22 juin, à l'Espace Charles Aznavour.

Arnouville en musique n'aurait cette saveur de découverte si les groupes, chanteurs et musiciens de la commune et de ses alentours ne partageaient pas leur talent sur la scène arnouilloise. Les candidatures sont d'ores et déjà ouvertes. Comment postuler ? C'est très simple. Il vous suffit d'envoyer une maquette de vos réalisations à l'adresse mail culturel@ml.arnouville95.org

Vous avez jusqu'au vendredi 10 mai pour vous faire connaître.

STAGE RÉVISIONS BREVET

Une session de révisions du brevet est proposée aux élèves de 3^e des 2 collèges d'Arnouville ou habitant la ville, du 8 au 12 avril, de 10h à 12h, à l'Espace jeunesse - L'Envol.

Entrée libre - places limitées, sur inscription : 01 34 53 41 16.



FILLS MONKEY UN CONCERT MUSICALEMENT DRÔLE

Deux batteurs singuliers vous attendent sur la scène de l'Espace Charles Aznavour ! L'imagination déconcertante des deux musiciens associée à un humour communicatif et irrésistible transporteront toutes les générations dans un monde magique.

Vendredi 3/05 à 20h45.
Tarif unique : 10 €.
Renseignements et réservation : 01 34 45 97 19.
Billetterie en ligne : arnouville95.org

CE QU'EN DIT LA PRESSE

- « Un duo de batteurs déjantés... virtuose et hilarant ».
- « Un show aussi époustoufflant qu'enthousiasmant ».
- « D'un genre inédit, ils n'ont rien à envier aux show men américains, ils mettent littéralement le feu à la scène ».
- « Ils reviennent avec une nouvelle performance spectaculaire ».



Vos sorties du trimestre

04//04

20h45 - Espace Charles Aznavour

PAPIERS D'ARMÉNIE

Concert

Tarifs : 10/15 €

Renseignements et réservation :

01 34 45 97 19 ou billetterie.arnouville95.fr



05//04

20h30 - Église arménienne catholique Saint-Grégoire - L'Illuminateur

ENSEMBLE À CORDES ET VOCAL

Concert du Conservatoire

Entrée libre sur réservation :

01 34 45 97 12 ou

conservatoirearnouville95@gmail.com

26//04

20h45 - Espace Charles Aznavour

TANT D'ESPOIR(S)

Théâtre

Tarif : 10 €

Renseignements et réservation :

01 34 45 97 19

ou billetterie.arnouville95.fr



25//05

20h30 - Espace Charles Aznavour

GRAND CONCERT DE PRINTEMPS DU CONSERVATOIRE

Entrée libre sur réservation : 01 34 45 97 12 ou conservatoirearnouville95@gmail.com

1^{ER} ET 02//06

De 14h à 18h - Espace Fontaine, 1 rue de Boishue

RENDEZ-VOUS AUX JARDINS

Troquez fleurs, plantes, graines et participez à des ateliers créatifs autour de la thématique du jardin, au son d'intermèdes musicaux.

Entrée libre. Informations : 01 34 45 97 19.



MÉDIATHÈQUE : NE MANQUEZ PAS LES DERNIERS RENDEZ-VOUS

Conte et spectacle clôtureront la saison : samedi 27 avril, à 17h, les enfants âgés dès 3 ans rencontreront Arlette, qui les emmènera sur sa piste aux étoiles. La jeune femme de ménage d'un cirque promet un spectacle de conte ludique et poétique samedi 8 juin, à 10h30, les musiciens de Rêv'a son proposeront un spectacle mélodieux où une quinzaine d'instruments musicaux inviteront les enfants, dès l'âge d'un an, à des découvertes sonores. Les jeunes spectateurs seront assis au sol sur des coussins et tapis, face aux artistes.



Entrée libre sur réservation : 01 39 85 39 96.

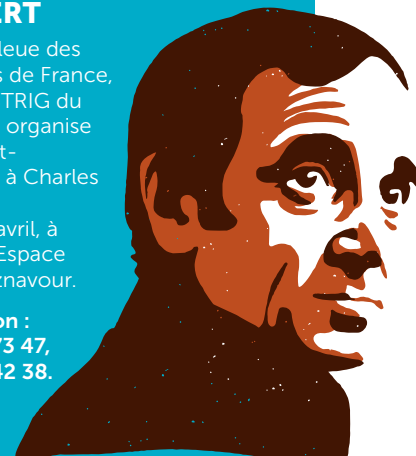


Ouvert à toutes les familles d'Arnouville ayant des enfants âgés de 3 à 10 ans, sur présentation d'un justificatif de domicile. Le parking des accueils de loisirs sera ouvert de 9h45 à 13h30. Informations : 01 30 11 17 21/22.

CONCERT

La Croix bleue des Arméniens de France, section ASTRIG du Val d'Oise, organise un concert-hommage à Charles Aznavour. Samedi 6 avril, à 20h30 à l'Espace Charles Aznavour.

Réservation : 06 72 45 73 47, 06 77 05 42 38.





Le 14 mars 2023, après 20 ans comme membre active du Club Sourire, Christine Schneberger a pris la présidence de l'association. Une surprise pour l'arnouilloise, qui a eu à cœur d'honorer sa nouvelle responsabilité. Un investissement bénévole gratifiant pour la retraitée, tournée vers les autres. Retour en émotions sur cette première année en tant que présidente.

Entretien

// Vous avez été membre, puis élue du bureau. Vous êtes aujourd'hui présidente du Club Sourire, qu'est-ce qui vous a donné l'envie de piloter l'association ?

Je n'y avais pas spécialement pensé, ce sont mes amis du Club Sourire qui m'ont encouragée à le faire. Je me suis donc inscrite sur la liste des candidats – nous étions 18 en 2023 – j'ai été élue avec 84 % des voix. Mon élection a ensuite été confirmée par le Conseil d'administration. Je me suis donc retrouvée présidente un peu par un heureux hasard. C'est ma première expérience en tant que présidente dans le milieu associatif. J'ai été accompagnée par l'ensemble des membres de l'association, qu'ils soient du bureau ou non, particulièrement par Alain Fontaine, notre vice-président qui m'est d'une aide précieuse. Tous sont extrêmement bienveillants et je les en remercie.

// Comment pourriez-vous résumer cette première année de présidence ?

Cela n'a pas été facile, car c'était vraiment nouveau pour moi, mais je suis plutôt satisfaite car nous avons accueilli une trentaine de nouveaux adhérents. Nous passons ainsi de 170 à 203 membres au Club Sourire. C'est très valorisant. J'apprécie énormément rencontrer, recevoir et échanger avec toutes ces personnes. Ce sont des moments de convivialité et de partage important qui donnent à chacun le sourire. Sur nos différents rendez-vous, là aussi le nombre de participants augmente. Par exemple, pour notre galette des rois, nous étions 120 contre à peine 80 les années précédentes. Pour nos thés dansants, nous sommes une cinquantaine contre 25 auparavant, ce qui traduit une nouvelle dynamique du club.

// Justement, vous évoquez vos événements, quelles sont les nouveautés en 2024 ?

J'aimerais beaucoup relancer les après-midi jeux de société et jeux de cartes des jeudis et vendredis. Avec les membres du bureau, nous souhaiterions pouvoir proposer davantage de sorties mais le coût du transport ne nous permet pas pour le moment d'acter cette décision. Cependant, nous maintenons nos sorties culturelles mensuelles, nos lotos, nos thés et repas dansants, notre voyage annuel, nos activités sportives (yoga et gym) et bien sûr, la chorale, dont je suis responsable. Cette année, nous avons prévu par exemple de visiter le château de Compiègne, le musée du chocolat et de nous rendre à Strasbourg en septembre.

// Vous mettez en avant une augmentation du nombre d'adhérents, cela prouve l'importance du monde associatif dans la vie quotidienne.

Absolument, notamment pour les personnes seules, qui osent parfois moins sortir. Avec une association, c'est plus simple car elles se savent entourées et accompagnées. De plus, rejoindre une association, c'est aussi l'assurance de prendre part à de multiples rendez-vous, de nouer des relations amicales. De nombreux membres du Club Sourire se voient en dehors. C'est aussi une source de motivation pour prendre soin de soi.

Pour nos thés dansants, nous sommes une cinquantaine contre 25 auparavant, ce qui traduit une nouvelle dynamique du club.



L'expression des groupes politiques

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

Arnouville a été une ville agréable.

Cependant depuis quelques années, quand quelqu'un souhaite venir habiter à Arnouville on ne cesse de prendre des précautions, de mesurer les avantages et les inconvénients. C'est bien qu'il y a un glissement !

Gare, salubrité publique, nuisances sonores sécurité, nous sommes inquiets et nous le disons !

Un projet comme celui du boulevard du Paris (BIP) provoquerait de nombreuses nuisances qu'elles soient écologiques, sonores, ou impactant la santé des habitants, en contrepartie : aucun gain mesurable pour les arnouillois.

Nous avons été saisis par plus de 70 personnes qui s'opposaient dans une pétition sur les réseaux sociaux à ce projet, nous relayons sur notre page Facebook ce sondage afin de savoir quel combat vous désirez mener.

A l'heure des luttes des agriculteurs, du recentrage des priorités sur la qualité de vie face aux désordres du monde,

un nouveau souffle pour Arnouville est là pour vous.

Notre nom comporte le terme souffle dans sa définition : le souffle de l'avenir, le souffle de nos enfants : ce qu'on veut laisser et ce qu'on veut faire d'Arnouville à l'avenir, c'est un beau sujet !

Mobilisons nous, pour défendre les écoles et la présence des professeurs, pour défendre les petits commerces de proximité, pour être vigilants face à l'urbanisme galopant et aux nuisances sonores des couloirs aériens, tentons tout pour maintenir un bon niveau de service des transports en commun.

Nous serons attentifs !

Bon printemps à vous !

DIVERS GAUCHE
UN NOUVEAU SOUFFLE POUR ARNOUVILLE
Isabelle Boursier - 06 71 04 76 70
opposition.arnouville@gmail.com

TRIBUNE DU GROUPE MAJORITAIRE

Vous connaissez toutes et tous la parabole du verre à moitié plein et du verre à moitié vide. Une manière de distinguer les optimistes des pessimistes, ceux qui osent et ceux qui renoncent à tout, ceux qui agissent et ceux qui critiquent.

L'équipe municipale, vous l'aurez compris, affiche une tendance naturelle à voir les verres à moitié pleins. Si tout n'est pas parfait, les élus essaient de faire au mieux pour les Arnouillois, en prenant toutes les contraintes en compte.

Cet état d'esprit se traduit dans de nombreux projets communaux et intercommunaux qui n'ont qu'un seul objectif : préserver la qualité de vie indéniable qui distingue clairement Arnouville des autres communes du territoire. Mais comme partout, en particulier dans nos communes de banlieue, préserver signifie également protéger.

Il faut regarder les réalités en face pour être en capacité de les gérer. De nombreux Arnouillois nous ont fait part de leurs préoccupations du quotidien, dans le cadre de notre cycle de rencontres de quartier. Leurs paroles et leurs témoignages sont entendus et pris en compte avec le plus grand sérieux ; ce sera également le cas pour les dernières dates.

En réponse à leurs remarques, nous agissons :

- **pour faire aboutir rapidement l'ambitieux projet de restructuration du quartier de la gare** qui passera par une montée en gamme de l'offre commerciale, la construction de logements de qualité et l'accueil d'activités économiques créatrice d'emplois et de prospérité pour notre ville. Ce programme donnera naissance à un quartier neuf, plus actif, plus accueillant et plus sûr,
- **pour combattre sans relâche les trafics dans le quartier de la gare**, avec l'appui déterminé des services de l'État qui multiplient les contrôles sanitaires et décident systématiquement la fermeture pure et simple des commerces en infraction,
- **pour renforcer la propreté de ce quartier au travers d'opérations de nettoyage de grande ampleur** (la troisième a été effectuée en début de mois). Il faut parfois faire un grand ménage, nous le faisons en partenariat étroit avec la municipalité de Villiers-le-Bel,
- **pour faire respecter les règles d'urbanisme et préserver l'identité résidentielle d'Arnouville** et de ses quartiers pavillonnaires.

La défense de notre cadre de vie est une tâche complexe que nous menons avec bon sens et avec détermination. Notre premier combat, c'est la défense de l'image d'Arnouville. Le rôle de tout élu consiste à valoriser les atouts d'une ville, à améliorer ce qui doit l'être, en aucun cas à véhiculer une image négative qui n'est jamais une voie de progrès.

Poursuivons dans cette voie.

Nous vous invitons à nous rencontrer dans le cadre des nombreuses animations et rendez-vous culturels qui donneront les plus belles couleurs à ce printemps 2024.

POUR LE GROUPE MAJORITAIRE "RÉUSSIR ARNOUVILLE"
Claude Fernandez-Veliz

CARNET

// Naissances

Janvier 2024
Soukeyna SENE
Priam MUNIER
Waël NUBHEEBUCUS

Février 2024
Marie-Claire KAS
Muhammad IQBAL
Tiago MARCHAND
Stéphane TIDE

La Ville adresse ses sincères félicitations aux parents.

// Mariages

Décembre 2023
Cybelle CELIK / Vedat KAYA

Janvier 2024
Carine CANASYAN / Youcef MENGHOUR

Février 2024
Diane ONKOL / Huseyin YIMAZ

La Ville adresse ses vœux de bonheur aux jeunes mariés.

// Décès

Novembre 2023
Marcel DOMINGUEZ
Yolande COURCHELLE veuve FOUCAUD

Décembre 2023
Jean HÉRON
Claude COLOMBIN
Hong Phuc LE

Janvier 2024
Suzanne TAKESSIAN veuve SEVINÇ
Abdelmajid TARKHANI
Antoinette POIROT veuve PACAUD
Grégoire BABADJANIAN
José FERREIRA
Ali FALEK
Dominique BLIN
Arman COLAK

Février 2024
Jacques PELLETIER
Halima MIR

La Ville présente ses sincères condoléances aux familles.

@rnouvelle connect'

Réseaux sociaux

« Ville d'Arnouville »



Facebook



Instagram



LinkedIn



Youtube



Arnousignal

Sécurité, voirie, déchets,
éclairage public, propreté...
Signalez tous les problèmes !



Site

[arnouville95.fr*](http://arnouville95.fr)

* Vous pouvez l'ajouter sous forme d'appli sur votre portable.
Quand vous êtes sur le site :
• sur Android, cliquez sur les 3 petits points en haut à droite,
• sur Apple, cliquez sur le picto feuille/flèche puis sur « Ajouter à l'écran d'accueil ».